

COMPTE RENDU SOMMAIRE de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL  
de SAINT GEORGES MONTCOCQ

**En date du mercredi 16 décembre 2009**

Sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LAURENCE, Maire.

Secrétaire de séance : C STCHEPINSKY  
Conseillers présents : P MAUDUIT, A TALVAST, M LEMARQUAND, G DUCHEMIN, S. L'HOTELLIER, I. LEBAS, N. BEUVE,  
A. LEBOURGEOIS, P.HENNEQUIN, S DAMOVILLE, S LEGROS.  
Conseillers absents : B. PICAN, JY. BERTRAND.  
conseillers absents avec pouvoir :

**Il est demandé de faire un ajout à l'ordre du jour par Monsieur Le Maire**

5/ CAE Passerelle.

VOTE POUR à l'Unanimité

**1 - ATESAT**

Assistance Technique fournie par l'État aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire

la Convention ATESAT est un document relatif aux missions de services publics de la DDE au profit de la commune pour pallier au manque de moyens financiers et/ou humains en ce qui concerne la voirie, l'aménagement et l'habitat. Le décret du 27 septembre 2002 pris pour l'application de la loi du 11 décembre 2001 définit **deux types de prestations** : une mission de base et des missions complémentaires éventuelles, à savoir :

**a) Missions de base**

□ ***Voirie***

- assistance à la gestion de la voirie et de la circulation
- assistance, pour l'entretien et les réparations de la voirie, à la programmation des travaux, conduite des études, passation des marchés et direction des contrats de travaux
- assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art intéressant la voirie ou liés à son exploitation
- assistance à la définition des compétences à transférer à un groupement de communes.

□ ***Aménagement et habitat***

- conseil sur la faisabilité d'un projet ainsi que sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser

**b) Missions complémentaires éventuelles**

La collectivité peut exprimer des besoins d'assistance particulière sur l'une ou l'autre de ces missions, dans le domaine de la voirie :

- assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière
- assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie
- gestion du tableau de classement de la voirie
- études et travaux de modernisation de la voirie dans le respect des seuils :
  - coût unitaire < 30 000 € HT et montant cumulé < 90 000 € HT sur l'année

La cotisation annuelle ATESAT pour 2010, pour St Georges, est de **346,90€**.

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir disposer de l'assistance technique de la direction départementale du territoire et de la mer du département de la Manche, au titre de l'ATESAT

*Le conseil municipal a délibéré, à l'unanimité des présents, pour :*

- 1. la demande de bénéficier de l'ATESAT sur les missions de base et missions complémentaires telles que définies ci dessus pour un montant annuel de 346,90€.*
- 2. l'autorisation du maire pour signer cette convention qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour une durée d'un an, renouvelable deux fois.*

## 2 - AEU

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la synthèse des quatre ateliers AEU aura lieu le **lundi 18 janvier 2010 à 14H00** toutes les personnes ayant assistées aux différentes réunions y seront invitées .

## 3 - COMMISSION BATIMENT

### *• **Projet extension salle Maurice Salliot***

Un projet de transformation de la salle polyvalente au niveau de la cuisine, des réserves et une extension de la salle a été étudié par M. Brounais architecte conseil du CAUE . Ce document a été transmis à M. Plazanet (économiste) afin d'avoir un estimatif du montant des travaux.

### *• **Ecole***

Il est proposé les travaux suivants :

1. la création d'une porte de secours pour la classe des CE:

*la commission propose de faire réaliser ces travaux par une entreprise, des devis seront demandés. Le conseil municipal est pour, à l'unanimité des présents.*

2. la remise en état des toilettes de l'école du bas :

*La commission propose de refaire une peinture et d'installer un système de ventilation mécanique en régie. Le conseil municipal est pour, à l'unanimité des présents.*

Les travaux de rénovation de la cage d'escalier sont pratiquement terminés et la commission a pu apprécier la qualité du travail réalisé par Jean-Claude.

## 4-Commission communication.

La commission communication s'est réunie le lundi 14 décembre 2009.

### **→ BULLETIN MUNICIPAL:**

Après relecture correction, la commission a validé le bulletin municipal de décembre 2009. Celui ci annonce l'arrivée du Père Noël sur la commune de Saint Georges Montcocq le 19 décembre 2009, il faudra donc que ce journal soit distribué avant cette date.

### **→ ANIMATION de NOËL:**

un film «l'âge de glace 3» sera diffusé à la Mairie à 14H30 (film et appareil de lecture prêtés par M. LECOURTOIS - gestion : andré Talvast) ; les enfants des écoles de St Georges ont reçu un petit mot d'invitation de la mairie via l'école.

la salle sera aménagée par les agents le vendredi.

Le père Noël sera invité à prendre le goûter avec les enfants sous le préau couvert de l'école maternelle. La préparation de cette salle est à faire le samedi matin.

Un chalet en bois loué par la mairie sera déposé auprès du bar le St Georges; ainsi le club des aînés confectionnera des crêpes qu'ils vendront toute cette journée du samedi 19 décembre.

Le père Noël guidera les enfants vers ce chalet où la mairie offrira à chaque enfant présent une bonne crêpe bien chaude, les parents, la famille pourra déguster un vin chaud confectionné par David LECOUBLET.

*Le conseil municipal remercie sincèrement l'ensemble des personnes participant à créer cette ambiance de fête de fin d'année sur notre commune.*

→ **DIAPORAMA:**

Depuis le 22 septembre 2009, quelques membres très dévoués de l'Espace St Georges œuvrent sur la création d'un diaporama sur la commune de St Georges. Celui-ci a été validé lundi soir.

Manche Repro pour une valeur de 177€ va reproduire ce DVD en 200 exemplaires, il nous restera ensuite à coller sur le disque l'étiquette de présentation et mettre en place la jaquette. Ainsi ce nouvel outil de communication sera fin prêt pour être offert aux familles présentes le jour des vœux du maire le 17 janvier 2010.

la distribution se fera par les conseillers présents à raison de 1 par famille.

Pointage sur liste alphabétique à créer.

À Noter :

**Assemblée Générale de l'association espace St Georges le lundi 21 décembre à 20H30 à la mairie**

→ **SITE INTERNET de la COMMUNE:**

Depuis une semaine le site de la commune est visible sur internet à l'adresse suivante :

**www.saint-georges-montcocq.fr**

il est demandé aux conseillers de nous faire remonter leur remarque (erreur-complément d'informations...) sur l'espace créé à cet effet.

→ **VOEUX DU MAIRE à LA COMMUNE:**

Ils ont lieu le dimanche 17 janvier 2010 à 14H30. Il est demandé des volontaires pour installer la salle.

→ **EXPOSITION G. BELLEE:**

24 toiles ont été exposées pendant une grande semaine à la mairie. M. G. BELLEE le peintre, était présent sur les heures d'ouverture et le week-end. Nous remercions les nombreux visiteurs.

Cette expérience étant satisfaisante, nous souhaitons renouveler cette expérience. Une date au mois de mars (WE des élections régionales) pourrait être arrêtée.

→ **COURS ANGLAIS ORAL POUR ADULTE:**

une personne d'origine anglaise se propose de mettre en place deux cours d'anglais à l'oral pour adulte pour des groupes maximum de 10 personnes le mercredi soir et le jeudi soir à 20H00 ou 20H30.

La salle de la mairie pourrait être prêtée à cet effet. Une première information se fera auprès du comité de jumelage. Un premier groupe de personnes serait intéressé au niveau du conseil:

le mercredi : Catherine, Isabelle, et Stéphanie (le mercredi ou le jeudi)

le jeudi : André, Nicole, Gilbert, Patrick. M, Monique, Claude, Jean-Yves

Au niveau du personnel mairie : Corine M, Maryline.  
Gilbert se charge de voir avec les personnes du jumelage.

## **5 - CAE Passerelle**

Comme nous en avons déjà discuté en début d'année scolaire, nous avons eu un afflux d'enfants en petite et moyenne section important 38 enfants pour une même classe.

Il nous est difficile d'assurer un accueil de bonne qualité. Nous avons reçu une mère de famille, nous demandant s'il serait possible de mettre en place une garderie de 11H30 à 12H15 pour les parents qui souhaiteraient reprendre leurs enfants pour manger mais qui, travaillant jusqu'à midi, ne le peuvent pas.

Après réflexion du conseil, il est décidé de créer un questionnaire auprès de tous les parents pour connaître leurs intentions sur la reprise de leurs enfants le midi.

Ce questionnaire est à remettre le vendredi de la sortie scolaire de Noël pour un retour mairie dans la semaine. A la suite de quoi une commission scolaire pourra étudier une nouvelle organisation.

Monsieur le Maire, poursuit cette réflexion sur la garderie du midi et du soir de petits (PS-MS-GS-CP). Il propose la possibilité d'embauche d'une personne dans le cadre d'un CAE passerelle contrat de travail de 12 mois, de minimum 20H/35H, aidé financièrement par l'État à hauteur de 90% du SMIC avec un plafonnement de 24H/35H. L'objectif de ce contrat est de donner la 1ère expérience professionnelle à un jeune de 16 à 25 ans pour favoriser son insertion dans le secteur marchand.

Cette personne pourrait travailler de 11H30 à 13H30 avec les petits en garderie puis les soirs pour les goûters dans la cantine avec la remise en état de propreté de ce lieu et en complément pour aller jusqu'à 20H hebdomadaire du travail de secrétariat mairie serait à réaliser (tri des archives et récolement).

Il est proposé au conseil de délibérer sur le recrutement d'un jeune en CAE passerelle en vue de son affectation sur les services périscolaires

***Le conseil municipal a délibéré, à l'unanimité des présents, pour, :***

- 1. autoriser la conclusion d'un CAE passerelle*
- 2. autoriser la Maire à signer la convention s'y rapportant.*

## **6- Questions diverses**

la commune est propriétaire d'arbres et de haies qui doivent être coupés. Plusieurs habitants de St Georges ont fait des demandes pour obtenir des coupes de bois auprès de la mairie.

Il est proposé au conseil d'autoriser le maire de vendre à l'euro symbolique ces arbres et le bois des haies aux personnes intéressées.

***Le conseil municipal a délibéré, à l'unanimité des présents, pour autoriser le maire à vendre les coupes de bois à l'euro symbolique***